

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le 04/01/2024
ID : 063-216302406-20231221-DCM20231221_1-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20231221_1

OBJET : TRAVAUX DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME : OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mil vingt-et-trois et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Florian CHANET qui a donné procuration à Madame Amandine LOPEZ.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme - S.I.E.G. 63 (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) propose d'effectuer des travaux d'éclairage public qui consistent à remplacer les interrupteurs crépusculaires par des horloges astronomiques.

Il présente le devis estimatif établi à la date du 22 septembre 2022 qui s'élève à la somme de 3.300,00 € H.T.

Pour ce programme d'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public, le TE 63 bénéficie d'une subvention France Relance à hauteur de 70%. Compte tenu de cette aide de l'Etat et de la participation du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme, la Commune devrait verser au TE 63 un fonds de concours d'un montant de 330,00 €. Le montant de ce fonds de concours sera réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✧ approuve le programme de travaux proposé par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE 63) concernant l'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public ;
- ✧ approuve le devis estimatif des travaux d'un montant de 3.300,00 € H.T. ;
- ✧ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de ces travaux entre la Commune de Montpensier et le TE 63 ;
- ✧ accepte de verser au TE 63 un fonds de concours d'un montant de 330,00 € qui sera réajusté en fin de travaux suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 22 décembre 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

